



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Communiqué de presse – Mercredi 5 février 2014

Chasse des oies : le Conseil d'État sanctionne une nouvelle fois le ministère de l'écologie et donne raison aux associations de protection de la nature

Saisi par France Nature Environnement, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et Humanité et Biodiversité, le Conseil d'État vient de suspendre l'arrêté du ministère de l'écologie prolongeant la chasse des oies jusqu'au 10 février 2014.

Loin du souci de gestion durable de la faune sauvage, les chasseurs, à la veille des élections, avaient encore une fois fait pression sur le gouvernement et les parlementaires pour offrir une prolongation de la chasse en invoquant des prétextes mensongers.

Le Conseil d'État a rejeté ces arguments infondés et rappelé que la chasse en février, qui affecte des oiseaux en migration pré-nuptiale, est contraire à la directive européenne « Oiseaux » et à la loi française qui imposent la protection complète des oiseaux en période de reproduction.

Pour la cinquième fois en dix ans, le Conseil d'État a réaffirmé que la chasse des oiseaux d'eau doit impérativement fermer au plus tard le 31 janvier.

France Nature Environnement, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et Humanité et Biodiversité sont satisfaites de cette décision et appellent les pouvoirs publics à faire respecter sur le terrain la fermeture de la chasse. Les actes de chasse illégaux ne doivent pas être tolérés alors que les oiseaux ont entamé leur migration vers leurs sites de nidification.

Contacts Presse

Carine Brémond

Attachée de presse LPO France
06 34 12 50 69

Dominique Py pour FNE

06 88 20 34 21

Nelly Boutinot pour Humanité et Biodiversité

06 80 12 47 24

LPO France

Siège social national LPO • Fonderies Royales • 8 rue du docteur Pujos • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél. 05 46 82 12 34 • Fax. 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr



LPO France Partenaire officiel